Démarches état civil



Pièces d'identité:

Vous souhaitez créer ou renouveler votre carte d'identité, la mairie de Roquesérière, ne vous accompagne plus dans cette démarche administrative. Les mairies de Montastruc La Conseillère, Verfeil sont habilitées à vous accompagner. Vous n'êtes pas contraint de faire votre demande de création ou renouvellement de carte d'identité dans le département de résidence.

Suivez ce lien pour obtenir les documents à fournir " service public carte identité"

Vous souhaitez créer ou renouveler votre passeport, il convient de vous adresser à une mairie équipée pour le passeport biométrique. Pour Roquesérière, la mairie la plus proche est Montastruc-la-Conseillère.

Ci-dessous le lien de la liste des mairies équipée par biométrie en haute-Garonne:

liste des mairies équipée par biométrie

Documents divers:

En cliquant le lien ci-après vous aurez directement accès au site service-public.fr qui vous permettra de télécharger ou d'imprimer les informations et formulaires à jour https://www.service-public.fr/

| RECENSEMENT MILITAIRE-JDC | ci-joint la notice individuelle : |
|--|---|
| | ▶ Formulaire-Recensement. |
| Les étapes: | |
| Vous venez d'avoir vos 16 ans . | Le Recensement est obligatoire dans votre mairie de rattachement. |
| Vous devez venir en mairie pour vous faire recenser. | |

C'est une OBLIGATION « Article R*111-1 - Code du service national ».

Ceci est votre premier pas dans le dit " parcours citoyenneté "

Il vous faut venir muni du livret de famille, d'une pièce d'identité.

Un formulaire de renseignement est à remplir, en retour vous re-partez avec votre **certificat de recensement**(document à garder à vie, comme un diplôme)

Dans **le trimestre suivant**, la mairie fait parvenir votre dossier au Centre du Service National de votre rattachement.

Vous recevrez un mail de leur part vous demandant de créer votre compte sur le site : majdc.fr où vous pouvez suivre votre dossier.

Entre 8 et 12 mois plus tard vous parviendra une convocation par mail et / ou à votre domicile par courrier.

Vous effectuez votre Journée Défense et Citoyenneté lors de votre 17ème année et vous obtenez votre **certificat de participation à la JDC.**



Très important :

Tout retard administratif de soutre recensement entraîne des conséquences sur vos possibles projets, tel que l'inscription pour l'obtention de votre permis de conduire.

En effet, pour pouvoir passer "le code" il vous ai demandé l'attestation de recensement, et pour pouvoir passer le permis de conduire, il vous faut avoir passer votre journée "d'appel" où l'on vous donne le **certificat de participation à la JDC**.

Si vous n'êtes pas dans le délais, alors vous n'êtes pas appelé dans votre 17ème année et avant vos 18 ans, et ne pourrez passer l'examen de conduite.

La mairie ne peut pas faire en sorte que vous soyez appeler plus tôt, car cela requiert de la compétence des services des armées.

De plus, cette attestation finale vous est demandé aussi pour l'inscription au BAC ou pour s'inscrire dans une FAC, d'où l'importance d'être dans les temps requis.